



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du jeudi 09 novembre 2017

18H10 : le quorum est atteint, M. Cherblanc ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Annie Chassagneux.

1/ Approbation du compte rendu du dernier CA et de l'ordre du jour

Une enseignante fait la remarque d'une erreur de frappe, au 5. Contrats, conventions : la convention a été signée avec le SESSAD (Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) et non le "SESJAD". Le compte-rendu est corrigé.

Il est adopté à l'unanimité après cette correction.

Après l'ajout du point 6 *bilan de l'Association Sportive*, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2/ Installation des instances

Départ de Mme Gauthier à 18h25.

Mise en place des commissions : commission permanente, conseil de discipline, commission hygiène et sécurité, conseil des délégués pour la vie lycéenne, Comité d'Education à la santé et à la citoyenneté, et commission d'appels d'offre.

La commission d'appel d'offres doit être réunie pour les marchés de fournitures au-delà de 90.000€ HT.

Après la mise en place des commissions et conseils, les suppléants quittent la salle.

3 / Règlement intérieur du CA et de ses instances

Une enseignante intervient sur 3 points :

- pour faire ajouter une mention à l'Article 14 :

" Le Conseil d'Administration peut, à son initiative, adopter tous vœux sur les questions intéressant la vie de l'établissement" (section 3, Art 16.1 du décret 85-924 du 30 août 85)

- pour demander la suppression de la mention "par alternance des collèges" à l'Art.16 : " Le président désigne un secrétaire de séance choisi, à tour de rôle, parmi les membres du conseil d'administration, par alternance des collèges." Il ne semble pas nécessaire que cette alternance soit imposée de fait à tous les collèges.

Suite à une autre remarque, le conseil d'administration propose la suppression à la fin de cet article 16 de la mention " Il fait signer la liste d'émargement et constate les entrées et les sorties des membres. Il ajoute à l'ordre du jour les questions écrites qui lui sont parvenues 48 heures (jours ouvrables) avant la séance du conseil d'administration.", car prêtant à croire qu'il s'agit du rôle du secrétaire de séance.

Ce règlement intérieur et ces modifications sont adoptés à l'unanimité.

4/ Conventions et contrats

- Avec l'Association Rimbaud pour 4 séances sur les conduites addictives, auprès des élèves de 1ère bac pro. Le coût, de 880€, est financé par la Région.
- Avec le Lycée du Haut Forez (établissement support) pour le forum des formations à l'attention des élèves de 3ème, qui aura lieu le 18 janvier à Montbrison.
- Avec le Lycée l'Astrée à Boën sur Lignon, pour qu'un élève de 1ère bénéficie de cours en français langue étrangère 2 après-midi par semaine.

Adoptées à l'unanimité.

5/ Sorties et voyages scolaires

Sortie à St MARcellin pour les élèves de 1ère CAP en activité plein-air au centre équestre, avec financement du transport par la coopérative des parents d'élèves. Vote du don.
Adopté à l'unanimité.

6/ Affaires financières diverses

Suite à une circulaire revoyant l'attribution du fond social lycéen, M. le Gestionnaire présente les nouveaux critères et modalités prévus pour l'établissement.

Après étude du document, une enseignante demande pourquoi un plafonnement (30%) de l'aide pour les voyages scolaires à été arrêté.

Ms les Proviseur et Gestionnaire expliquent que priorité est donnée à l'aide à l'internat, à la cantine, aux frais inhérents à la scolarité, et que la gestion du fonds social doit pouvoir couvrir l'année civile. Toutefois, ils concèdent qu'au Lycée Professionnel, les coûts de voyage généralement peu élevés peuvent permettre une aide supérieure à 30%, dont la commission pourra juger au cas par cas. M le Gestionnaire propose donc la suppression de ce plafonnement.

Les critères et modalités d'attribution du fonds social sont adoptés à l'unanimité.

7/ Bilan de l'Association Sportive

Ce bilan pour 2016/2017 est présenté par l'enseignante d'EPS.

Les créneaux horaires pour la pratique sportive étaient proposés aux 33 élèves licenciés du temps de midi et le mercredi après-midi. D'autres activités ponctuelles (ski à Chalmazel, raid multi-activités à Montbrison, catamaran-canoë à St Victor sur Loire) ont connu un réel succès et seront reconduits.

Le bilan de l'Association Sportive est positif, grâce au don de l'établissement et de l'UNSS Région, ce qui a permis d'acheter du matériel de musculation : cette année, une salle de musculation a pu être ouverte et semble déjà bénéficier d'un réel engouement de la part des élèves du Lycée Professionnel.

Avant de clore le Conseil d'Administration, M. le Proviseur donne la parole au Conseiller Régional d'Etablissement qui souhaite ajouter que l'EPL de Beauregard a été le seul dans la Loire à décider de mener les travaux proposés et financés par la Région pour la sécurisation de l'établissement, et que depuis, de nombreux établissements en font la demande.

Une enseignante intervient pour rappeler que cette décision n'avait pourtant été ni débattue ni votée en Conseil d'Administration, mais imposée par le chef d'établissement de l'époque à tous les membres de la cité scolaire.

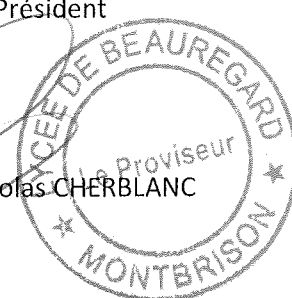
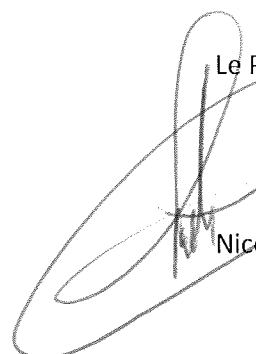
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La Secrétaire de séance



Annie CHASSAGNEUX

Le Président



Nicolas CHERBLANC